

DEC180647DR19

Décision portant nomination de M Thierry BEEN aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP et nommant M. Amine CASSIMI en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252¹;

Considérant que M. Thierry BEEN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Caen le 4 mai 1999,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Thierry BEEN, Technicien, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1/1/2017.

M Thierry BEEN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Thierry BEEN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen., le 09/02/2018

Le directeur de l'unité
M. Amine CASSIMI

Le délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON




¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC180649DR19

Décision portant nomination de M. Quentin LEGRAND aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6252 intitulée Centre de recherche sur les ions et les matériaux et la photonique (CIMAP)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP et nommant M. Amine CASSIMI en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 6252¹;

Considérant que M. Quentin LEGRAND a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Sud du CNRS du 1^{er} au 3 octobre et du 22 au 24 octobre 2008,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Quentin LEGRAND, Ingénieur d'Etude CNRS, est renouvelé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°6252 intitulée CIMAP, à compter du 1/1/2017.

M. Quentin LEGRAND exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Quentin LEGRAND est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen., le 09/02/2018

Le directeur de l'unité
M. Amine CASSIMI



Le délégué régional du CNRS
M. Vincent GOUJON



¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)